

Standard 2.A.5 / BOD no 193 (05-05-2016)

Plongeur Une Etoile CMAS

1. But du programme de formation

- 1.1 Ce programme de formation a pour but d'enseigner les éléments fondamentaux de la plongée avec bouteilles. Il est destiné à une nouvelle population désirant se former au plaisir du sport de la plongée avec bouteilles. Il leur permettra d'entreprendre en toute sécurité des plongées à faible profondeur ne dépassant pas vingt (20) mètres, en utilisant l'air comme gaz de respiration et donc ne nécessitant pas de palier de décompression.

2. Classification

- 2.1.1 Le programme de formation plongeur Une Etoile est classé en tant que niveau d'entrée à la formation au sport de la plongée.

3. Conditions concernant l'instructeur et son assistant

- 3.1 Le cours de formation Plongeur Une Etoile peut être enseigné par n'importe quel instructeur CMAS ayant au moins une étoile et se conformant aux obligations telles que précisées au paragraphe 2.1.20 des définitions du chapitre 1
- 3.2 Cet instructeur une étoile CMAS peut être assisté d'un chef de groupe CMAS se conformant aux règles du paragraphe 2.1.21 des définitions du chapitre 1.

4. Compétences d'un Plongeur Une Etoile certifié CMAS

- 4.1 Le plongeur Une Etoile a suivi une formation lui permettant, lorsqu'il est contrôlé par un instructeur CMAS, de démontrer de façon satisfaisante ses connaissances, son expérience et sa pratique lui permettant de s'approvisionner en air, en équipement et tout autre élément propre à la plongée afin de planifier, réaliser et consigner ses plongées en eaux libres ne nécessitant pas de paliers de décompression obligatoires et ceci sans la supervision d'un instructeur CMAS ou du chef de plongée.
- 4.2. Le Plongeur Une Etoile est qualifié pour plonger en fonction des paramètres suivants :
- 4.2.1. L'air est le gaz de respiration
 - 4.2.2. Réaliser des plongées ne nécessitant pas de paliers de décompression
 - 4.2.3. Réaliser les plongées en plein jour
 - 4.2.4. Ne réaliser que des plongées où la remontée verticale est possible
 - 4.2.5. Ne plonger que lorsqu'un support approprié est disponible en surface et
 - 4.2.6. Ne plonger que lorsque les conditions sont égales ou supérieures à celles rencontrées pendant sa formation.
- 4.3. Lorsque le plongeur a reçu une formation complémentaire, il peut plonger jusqu'à une profondeur maximum de vingt (20) mètres, accompagné d'autres plongeurs avec bouteilles du même niveau.

5. Conditions nécessaires à la participation au programme de formation

- 5.1 Pour lui permettre de suivre ce cours de Plongeur Une Etoile, le participant doit :
 - 5.1.1 Etre âgé d'au moins 14 ans. Pas de limite d'âge supérieure
 - 5.1.2 Démontrer à l'instructeur CMAS ou à un chef de plongée de la Fédération ses capacités en natation et sa bonne condition physique.
 - 5.1.3 Remplir l'imprimé médical établi par la Fédération CMAS ou le chef de plongée avant toute participation à la plongée et aussi
 - 5.1.4 Signer le document attestant la prise de connaissance et l'acceptation des risques liés à la plongée sous-marine avant toute participation aux activités de plongée. L'agrément parental ou du responsable légal est exigé sur les documents concernés lorsque le participant est mineur.

6 Conditions nécessaires à l'obtention du diplôme

- 6.1 Pour pouvoir obtenir son diplôme d'initiation à la plongée avec bouteilles, le participant doit :
 - 6.1.1 Se conformer à ses obligations telles que définies au paragraphe 5 ci-dessus
 - 6.1.2 Avoir passé avec succès le test de connaissances théoriques tel que défini au paragraphe 10.1 des présents standards
 - 6.1.3 Avoir passé avec succès le test de nage en piscine tel que défini au paragraphe 10.2 des présents standards et :
 - 6.1.4 Avoir passé avec succès quatre plongées (4) en eaux libres à une profondeur comprise entre 5 et 20 mètres d'une durée minimum de (15) quinze minutes tel que défini au paragraphe 10.3 des présents standards.
 - 6.1.5 La première plongée en eaux libres peut être remplacé par deux (2) plongées en piscine profonde (entre 5 et 20 mètres) sous la responsabilité d'un moniteur.

7 Conditions nécessaires concernant les connaissances théoriques et pratiques

- 7.1 Le participant doit recevoir une formation en connaissances théoriques et pratiques conforme au programme 3.5 du chapitre 3.

8 Paramètres de formation théorique

- 8.1 L'instructeur CMAS doit se conformer aux paramètres standards de formation théorique tels que définis au paragraphe 4.5 du chapitre 1.

9 Paramètres de formation à la pratique

- 9.1 L'instructeur CMAS doit se conformer aux paramètres standards de formation théorique tels que définis au paragraphe 4.6 du chapitre 1,

10 Evaluations

10.1 Connaissances

10.1.1 Le participant doit démontrer à l'instructeur CMAS ses connaissances en matière de plongée avec bouteilles sous forme d'examen écrit et oral. Cet examen doit décider du niveau de connaissances théoriques et pratiques de la plongée avec bouteilles comme décrit au programme 3.5 du chapitre 3.

10.2 Pratique de la plongée avec bouteilles en milieu fermé

10.2.1 Le participant doit démontrer à l'instructeur CMAS sa capacité à la plongée avec bouteilles en milieu fermé tel que défini au paragraphe 2.1 du programme 3.5 au chapitre 3 et ceci durant une ou plusieurs sessions.

10.3 Pratique de la plongée avec bouteilles en eaux libres

10.3.1 Le participant doit démontrer à l'instructeur CMAS sa capacité à la plongée avec bouteilles en eaux libres tel que défini au paragraphe 2.2 du programme 3.5 au chapitre 3 et ceci durant une ou plusieurs sessions.

11 Certification

11.1 Après avoir passé avec succès l'ensemble de son programme de formation, le participant recevra sa C-Carte mentionnant son niveau de Plongeur Une Etoile.